

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT N^{OS} 2024-1348 ET 2024-1356
REMBOURSABLES PAR L'ENSEMBLE DES CONTRIBUABLES

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil tenue le lundi 16 décembre 2024, le conseil a adopté les règlements d'emprunt suivants :

- **N° 2024-1348** décrétant des services professionnels visant des travaux de voirie, soit la réfection de la rue Iberville (entre les avenues Dallaire et Larivière) pour un montant de 350 000 \$ et décrétant l'emprunt de 350 000 \$ à ces fins remboursable par l'ensemble des contribuables.

Le règlement N° 2024-1348 a été approuvé par les personnes habiles à voter le 24 janvier 2025 et par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 17 mars 2025.

- **N° 2024-1356** décrétant divers travaux, soit le réaménagement du terrain et des modules de jeux au parc Édouard, la mise à niveau du mobilier urbain dans divers parcs, l'aménagement extérieur du terrain de balle (phase 3) à Granada, le remplacement et la relocalisation de la patinoire (phase 1) à Rollet pour un montant de 971 000 \$ et décrétant l'emprunt d'un montant de 971 000 \$ à ces fins remboursable par l'ensemble des contribuables.

Le règlement N° 2024-1356 a été approuvé par les personnes habiles à voter le 24 janvier 2025 et par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 18 mars 2025.

Les règlements N^{OS} 2024-1348 et 2024-1356 entrent en vigueur le 26 mars 2025, jour de leur publication, et sont disponibles pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 20^e jour du mois de mars 2025
et publié le 26 mars 2025



Angèle Tousignant, greffière